



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

A.23

(03/1993)

SÉRIE A: RECOMMANDATIONS SUR
L'ORGANISATION DU TRAVAIL DE L'UIT-T

**COLLABORATION AVEC LES AUTRES
ORGANISATIONS INTERNATIONALES DANS
LE DOMAINE DE LA TECHNOLOGIE DE
L'INFORMATION, DES SERVICES DE
TÉLÉMATIQUE ET DE LA TRANSMISSION DE
DONNÉES**

Recommandation UIT-T A.23

(Antérieurement Recommandation du CCITT)

© UIT 1993, 2007

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, par quelque procédé que ce soit, sans l'accord écrit préalable de l'UIT.

Recommandation A.23

COLLABORATION AVEC LES AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES DANS LE DOMAINE DE LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION, DES SERVICES DE TÉLÉMATIQUE ET DE LA TRANSMISSION DE DONNÉES

(Helsinki, 1993)

Introduction

Les objectifs de l'Union internationale des télécommunications et la reconnaissance des relations de l'UIT-T avec les autres organisations ont été établis en 1964 et ultérieurement dans la Recommandation A.20 qui porte sur la transmission de données.

Les principes de responsabilité dans le domaine des services de télématique définis par l'UIT-T ont été formulés en 1980 et ultérieurement dans la Recommandation A.21 qui fait mention de certains sujets d'intérêt mutuel.

En 1984 et ultérieurement, la Résolution n° 7 a de plus reconnu qu'il existe un intérêt commun avec l'ISO et la CEI pour la technologie de l'information et qu'une coopération devait s'instaurer entre l'UIT-T, l'ISO et la CEI, grâce à des moyens appropriés.

Les principes de la collaboration dans le domaine de la technologie de l'information, en particulier avec le Comité technique mixte 1 ISO/CEI (JTC 1) ont été formulés en 1988 dans la Recommandation A.22.

La CMNT décide qu'il y a lieu d'appliquer les principes suivants:

- 1** conformément aux Recommandations A.20, A.21 et A.22 et à la Résolution n° 7, tout devrait être fait, lors de l'établissement des programmes d'études respectifs, pour identifier les études faisant double emploi afin d'éviter le chevauchement des travaux;
- 2** pour les sujets où une coordination semble souhaitable, les textes doivent être rédigés en commun et uniformisés;
- 3** pour exécuter les différents programmes d'études touchant à la technologie de l'information, il convient de prévoir si nécessaire des réunions de collaboration aux niveaux appropriés. En rédigeant le texte aligné, il faut tenir compte des délais respectifs d'approbation et de publication, notamment pour le Comité technique mixte 1 ISO/CEI (JTC 1) chargé de la technologie de l'information.

Un guide¹⁾ pour la coopération entre l'UIT-T et l'ISO/CEI JTC 1 existe qui inclue des règles de rédaction en vue de la publication de textes communs. Ces procédures, qui ont également été adoptées par le JTC 1 ISO/CEI, doivent être utilisées avec souplesse, selon les besoins.

¹⁾ Le TSB tient séparément à la disposition des personnes qui préparent des textes UIT-T | ISO/CEI, le guide, les règles de présentation et une feuille de style relative à l'application de ces règles.

SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série B	Moyens d'expression: définitions, symboles, classification
Série C	Statistiques générales des télécommunications
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, de télégraphie, de télécopie, circuits téléphoniques et circuits loués internationaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux de données et communication entre systèmes ouverts
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information et protocole Internet
Série Z	Langages et aspects informatiques généraux des systèmes de télécommunication